



Le plan d'action pour prévenir et traiter la violence à l'école :  
Ça vaut le coup d'agir ensemble!



## PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

Date d'approbation du conseil d'établissement : 26 janvier 2021

Nom de l'école : École Saint-Jean de Bégin	<input checked="" type="checkbox"/> ÉCOLE PRIMAIRE <input type="checkbox"/> ÉCOLE SECONDAIRE	Date : 8 décembre 2020	Nombre d'élèves : 71 élèves	Nom de la direction : Patrice Côté  Noms des personnes chargées de coordonner l'équipe de travail : Patrice Côté
---	---	---------------------------	--------------------------------	--

**Noms des personnes faisant partie de l'équipe de travail :** Patrice Côté, Maria Lapointe, Marie-Michèle Fortin, Roxanne Girard-Laprise

**Ce plan de lutte contre l'intimidation et la violence s'inspire des valeurs provenant du projet éducatif de l'école :**

- L'harmonie
  - La communication
- } Voir projet éducatif

**Notre objectif annuel est le suivant** - de diminuer de 10% les actes d'intimidation et de violence dans l'école.

**Nos principaux moyens :**

- Sensibiliser tous les élèves aux impacts de l'intimidation et de la violence selon leurs niveaux scolaires.
- Tenir un registre informatisé des manifestations de violence.
- Soutenir les comportements positifs chez nos élèves.
- Amener les élèves à développer les compétences liées aux valeurs véhiculées par le projet éducatif.

**Quel est le mandat du comité ?**

Établir le plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école. Maintenir et mettre en place les moyens pour le soutenir.

**Quelles sont les conditions pour la réalisation du plan de lutte (libérations, organisation, etc.)?**

Libération des membres de l'équipe, concertation/discussion. Prise de connaissance de la documentation sur le sujet. Publication de nos objectifs et assurer la mise en place des moyens. Rétroaction et bilan.

**Quels sont les moyens mis en place pour mobiliser l'ensemble du personnel de l'école concernant l'intimidation et la violence?**

- Mise sur pied d'un comité.
- Informer le personnel du plan de lutte.

<b>Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école</b>	<b>Synthèse du portrait de situation</b>	<b>Bilan et notes</b>
1. Une <b>analyse de la situation</b> de l'école au regard des actes d'intimidation et de violence ;	<p><b>A) Données déjà existantes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Outils de compilations des actes de violence dans l'école.</li><li>• Notes évolutives sur l'intimidation et la violence.</li><li>• Système d'encadrement (billets jaunes et rouges).</li></ul> <p><b>B) Prochains pas pour mettre à jour le portrait et pour bonifier l'analyse de notre situation</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Rencontres bimensuelles des services complémentaires.</li><li>• Rencontres du comité (2 à 3 rencontres par année).</li><li>• Construire un outil-maison pour les élèves pour établir un portrait sur le climat de l'école.</li><li>• Billet Coups de cœur en soutien aux comportements positifs.</li></ul>	
	<p><b><u>Nos enjeux prioritaires :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Rédiger et mettre en place le plan d'action contre l'intimidation et la violence.</li><li>• Poursuivre la sensibilisation de l'équipe-école et la mobilisation du personnel.</li><li>• Révision du code de vie et système d'encadrement.</li></ul>	



Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école		Description	Échéancier	Évaluation	Bilan et notes
2. Les <b>mesures de prévention</b> visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence motivée, notamment, par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique ;	<i>Pratiques en place</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Aires de jeux sur la cour d'école avec du matériel amusant.</li><li>• Éducation à la sexualité.</li><li>• Habilités sociales (Vers le Pacifique, Gang de choix, Le volcan et l'Harmonie)</li><li>• Affichage de bons comportements, de bonnes pratiques et des élèves méritants.</li><li>• Projet Plein-air en collaboration avec la municipalité.</li><li>• Références aux partenaires sociaux et aux policiers (selon le besoin).</li><li>• Interventions auprès des élèves en individuel ou en sous-groupe.</li><li>• Rencontre de parents.</li><li>• Explication du système d'encadrement aux élèves.</li><li>• Ateliers de sensibilisation sur la violence (Association Renaissance, TRANSIT...).</li></ul>	Juin 2021	Juin 2021	
	<i>Pratiques à renforcer</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Bonifier le système d'encadrement selon les besoins pour soutenir les comportements positifs.</li><li>• Techniques d'impact auprès des élèves.</li><li>• Poursuivre la constance dans l'application des aires de jeux (récréation).</li><li>• Développer de nouveaux outils de sensibilisation (jeux de rôles, présentations...).</li><li>• Rencontre des services complémentaires plus régulière.</li></ul>	Juin 2021	Juin 2021	
	<i>Nouvelles pratiques à prévoir</i>		Juin 2021	Juin 2021	

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école		Description	Échéancier	Évaluation	Bilan et notes
<i>À partir du # 3 jusqu'au # 9, il s'agit d'éléments qui s'inscrivent dans un protocole d'intervention sur l'intimidation et la violence</i>					
3. Les mesures visant à <b>favoriser la collaboration des parents</b> à la lutte contre l'intimidation et la violence et à l'établissement d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire ;	<i>Pratiques en place</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Page Facebook de l'école.</li> <li>• Rencontre(s) de parents.</li> <li>• Soutien aux parents.</li> <li>• Signature des règles de vie dans l'agenda.</li> <li>• Carnet de route.</li> <li>• Arrimage primaire/secondaire (rencontres et diverses activités).</li> <li>• Fournir un document aux parents expliquant le plan de lutte et la position de l'école face à l'intimidation et la violence.</li> </ul>	Juin 2021	Juin 2021	
	<i>Pratiques à renforcer</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communication aux parents avec Mozaïk-Portail.*</li> <li>• Production d'un bilan annuel destiné aux parents.</li> </ul>	Juin 2021	Juin 2021	
	<i>Nouvelles pratiques à prévoir</i>	_____	_____	_____	_____
4. Les modalités applicables pour <b>effectuer un signalement</b> ou pour <b>formuler une plainte</b> concernant un acte d'intimidation ou de violence et, de façon plus	<i>Déjà existantes</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dénonciation verbale.</li> <li>• Collaboration avec les parents et les témoins.</li> <li>• Bâtir le protocole du plan d'action et le diffuser</li> <li>• Collaboration avec un partenaire (TRANSIT)</li> </ul>	Juin 2021	Juin 2021	
	<i>À renforcer</i>	_____	_____	_____	_____

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école		Description	Échéancier	Évaluation	Bilan et notes
particulière, celles applicables pour <b>dénoncer</b> une utilisation de médias sociaux ou de technologies de communication à des fins de cyberintimidation ;	<i>À prévoir</i>	_____	_____	_____	_____
5. <b>Les actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté</b> par un élève, un enseignant, un autre membre du personnel de l'école ou par quelque autre personne ;	<i>Déjà existantes</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Système d'encadrement incluant les manquements.</li> <li>• Appels aux parents.</li> <li>• Suivi personnalisé des élèves impliqués.</li> <li>• Médiation, rencontres et/ou temps de réflexion.</li> <li>• Table des services à l'élève et discussions entre les intervenants.</li> <li>• Gestion des sentiments verbalisés et des émotions.</li> <li>• Notes évolutives individuelles par les intervenants concernés.</li> </ul>	Juin 2021	Juin 2021	
	<i>À renforcer</i>	_____	_____	_____	_____
	<i>À prévoir</i>	_____	_____	_____	_____
<i>À partir du # 3 jusqu'au # 9, il s'agit d'éléments qui s'inscrivent dans un protocole d'intervention sur l'intimidation et la violence</i>					

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école		Description	Échéancier	Évaluation	Bilan et notes
6. Les mesures visant à <b>assurer la confidentialité</b> de tout signalement et de toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence ;	<i>Déjà existantes</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lieux désignés pour le dépôt de l'information (classe-ressource) et des rencontres.</li> <li>Dossiers dans un endroit sécurisé (classe-ressource).</li> <li>Techniques d'intervention pour sécuriser le jeune dans sa dénonciation.</li> </ul>	Juin 2021	Juin 2021	
	<i>À renforcer</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Éviter les discussions de couloirs concernant les cas d'élèves.</li> </ul>	Juin 2021	Juin 2021	
	<i>À prévoir</i>	_____	_____	_____	_____
7. Les <b>mesures de soutien ou d'encadrement offertes</b> à un élève <b>victime</b> d'un acte d'intimidation ou de violence ainsi que celles offertes à un <b>témoin</b> ou à l' <b>auteur</b> d'un tel acte ;	<i>Déjà existantes</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rencontre(s) avec un intervenant du milieu (TES, psychoéducateur, psychologue et stagiaires dans ces domaines selon les besoins).</li> <li>Communication obligatoire et rencontre(s) au besoin avec les parents.</li> <li>Référence(s) à des ressources internes ou externes au besoin (CLSC, organismes communautaires et partenaires locaux).</li> <li>Signalement à la protection de la jeunesse au besoin.</li> <li>Intervention(s) avec le policier communautaire au besoin (avertissement, renvoi, mesures judiciaires ou extrajudiciaires).</li> <li>Rencontre(s) avec les victimes et agresseurs dans la semaine suivant l'acte de violence.</li> </ul>	Juin 2021	Juin 2021	
	<i>À renforcer</i>	_____	_____	_____	_____
	<i>À prévoir</i>	_____	_____	_____	_____
<i>À partir du # 3 jusqu'au # 9, il s'agit d'éléments qui s'inscrivent dans un protocole d'intervention sur l'intimidation et la violence</i>					

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école		Description	Échéancier	Évaluation	Bilan et notes
8. Les <b>sanctions disciplinaires applicables</b> spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence <b>selon la gravité ou le caractère répétitif</b> de ces actes ;	<i>Déjà existantes</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Billets rouges et système d'encadrement suspension interne ou externe au besoin.</li> <li>• Formulaires de manquements.</li> <li>• Rencontre avec un policier communautaire au besoin.</li> <li>• Possibilité de dépôt d'une plainte policière à la sûreté du Québec.</li> </ul>	Juin 2021	Juin 2021	
	<i>À renforcer</i>	_____	_____	_____	_____
	<i>À prévoir</i>	_____	_____	_____	_____
9. <b>Le suivi qui doit être donné</b> à tout signalement et à toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence ;	<i>Déjà existant</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communication(s) avec les parents.</li> <li>• Rencontre(s) avec les intervenants.</li> <li>• Communication(s) entre les intervenants et les parents.</li> <li>• Rencontre avec l'agresseur et la victime dans la semaine suivant l'évènement.</li> <li>• Signalement au protecteur de l'élève pour les cas extrêmes.</li> </ul>	Juin 2021	Juin 2021	
	<i>À renforcer</i>	_____	_____	_____	_____
	<i>À prévoir</i>	_____	_____	_____	_____
Le plan de lutte contre l'intimidation et la violence doit comprendre des dispositions portant sur <b>la forme et la nature des engagements qui doivent être pris par le directeur</b> de l'école	<i>Déjà existant</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui à tout regroupement d'élèves qui souhaitent réaliser des travaux ou activités pertinents contre l'intimidation et la violence.</li> <li>• Informer tout le personnel de l'école des règles de conduite, des mesures de prévention et de la procédure en cas de plainte et d'intimidation ou de violence.</li> <li>• Coordination pour les travaux d'une équipe afin de lutter contre la violence et l'intimidation.</li> <li>• Promouvoir le plan de lutte par le biais du site Internet de l'école et le courriel auprès de la communauté.</li> <li>•</li> </ul>	Juin 2021	Juin 2021	

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école		Description	Échéancier	Évaluation	Bilan et notes
envers l'élève qui est victime d'un acte d'intimidation ou de violence et envers ses parents (article 75.2 LIP)	<i>À renforcer</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communiquer le bilan des résultats du plan de lutte annuellement au conseil d'établissement, aux parents et aux membres du personnel de l'école.</li> </ul>			
	<i>À prévoir</i>		Juin 2021	Juin 2021	
Il doit également prévoir <b><u>les démarches qui doivent être entreprises par le directeur de l'école auprès de l'élève qui est l'auteur de l'acte et de ses parents et préciser la forme et la nature des engagements qu'ils doivent prendre</u></b> en vue d'empêcher, le cas échéant, la répétition de tout acte d'intimidation ou de violence. (article 75.2 LIP)	<i>Déjà existant</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Approbation de plan de lutte par le conseil d'établissement.</li> <li>• Communication avec les parents.</li> <li>• Sanction pouvant aller jusqu'à la suspension de l'école, voire même un changement d'école s'il y a récurrence (article 96.27 LIP)</li> <li>• Mesures d'accompagnement lors de la réintégration.</li> <li>• Suggestion aux parents de déposer une plainte policière à la Sûreté municipale.</li> <li>• Désignation d'une personne responsable du plan de lutte.</li> <li>• Émettre un rapport sommaire à la direction générale de la commission scolaire d'une plainte relative à l'intimidation (cas majeur) et communiquer un bilan des résultats de notre plan de lutte.</li> </ul>	Juin 2021	Juin 2021	
	<i>À renforcer</i>				
	<i>À prévoir</i>				